



**Zone de ski de l'Estrie inc.**

**Règlements administratifs**

**Saison 2016-2017**

## Table des matières

1.	<u>INTRODUCTION</u> .....	1
2.	<u>BUT DU DOCUMENT</u> .....	1
3.	<u>PORTÉE</u> .....	1
4.	<u>MISSION</u> .....	1
5.	<u>BUTS/OBJECTIFS</u> .....	1
6.	<u>STRUCTURE</u> .....	2
7.	<u>STRUCTURE ET GOUVERNANCE</u> .....	2
8.	<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)</u> .....	2
8.1	Composition .....	2
8.2	Quorum .....	2
8.3	Droit de vote .....	2
8.4	Rôle .....	3
9.	<u>COMITÉ DE DIRECTION (CD)</u> .....	3
9.1	Composition .....	3
9.2	But .....	3
9.3	Nomination du délégué de la Zone de ski de l'Estrie auprès de Ski Québec Alpin .....	3
10.	<u>COMITÉ TECHNIQUE (CT)</u> .....	4
10.1	Composition .....	4
10.2	Quorum .....	4
10.3	Droit de vote .....	4
10.4	Rôle .....	4
10.5	.....	4
11.	<u>COMITÉ COURSES RÉGIONALES</u> .....	4
11.1	Composition .....	4
11.2	Rôle .....	5
12.	<u>COMITÉ STRATÉGIE ET GRANDS ÉVÉNEMENTS</u> .....	5
12.1	Composition .....	5
12.2	Rôle .....	5
13.	<u>APPROBATION DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS</u> .....	5
14.	<u>PROCESSUS DE NOMINATION DES MEMBRES</u> .....	5
14.1	Liste des fonctions élues au Conseil d'administration .....	5
14.2	Processus de nomination des membres à élire (Président/Trésorier/ Secrétaire/Registraire) .....	6
14.3	Liste des fonctions désignées au Comité de direction .....	6
14.4	Processus de nomination au Comité de direction .....	6

15.	<u>PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLITE EN ESTRIE</u> .....	7
15.1	Objectifs et Perspectives .....	7
15.2	Équipe Élite Alpin de l'Estrie (Équipe Élite) .....	7
15.2.1	<i>La mission de l'Équipe Élite Alpin</i> .....	7
15.2.2	<i>La gouvernance de l'ÉÉAE</i> .....	7
15.2.3	<i>Composition de l'Équipe Élite</i> .....	8
15.2.4	<i>Sélection des athlètes</i> .....	8
15.2.5	<i>Sélection des entraîneurs</i> .....	8
15.2.6	<i>Support financier</i> .....	9
15.2.7	<i>Support logistique des Clubs</i> .....	9
15.2.8	<i>Support de l'ÉÉAE aux Clubs</i> .....	9

## ANNEXES

Annexe A : Gouvernance – Zone de l'Estrie 2016-2017

Annexe B : Critères de sélection Équipe Élite

## **1. INTRODUCTION**

À la suite des recommandations du Conseil d'administration de la Zone de ski de l'Estrie lors de la réunion du 24 février 2016, il a été suggéré de préciser le mode de fonctionnement de la Zone de ski de l'Estrie particulièrement au niveau administratif compte tenu de son modèle de gouvernance introduit en 2015 ainsi que de son rôle quant aux orientations de l'Équipe Élite Alpin de l'Estrie (ÉÉAE).

## **2. BUT DU DOCUMENT**

Le but du présent document est de préciser le mode de fonctionnement de la Zone de ski de l'Estrie, particulièrement au niveau gouvernance et administratif.

## **3. PORTÉE**

Ce document, bien que détaillé, ne contient pas tous les cas d'exceptions. Les directives non précisées dans ce document ou en conflit avec celles précédemment énoncées devront être discutées lors d'une réunion du conseil d'administration.

## **4. MISSION**

La mission de la Zone de ski de l'Estrie est de « promouvoir le ski alpin de compétition en Estrie ». La Zone de l'Estrie veut offrir aux skieurs de calibre supérieur l'encadrement requis pour une belle et constante progression jusqu'au niveau FIS Entry Level (« FIS Enl ») et servir de tremplin à nos membres élités rencontrant les critères de sélection de l'ÉÉAE (U16/U18 FIS) à se joindre ultimement à l'Équipe du Québec.

Notre vision, faire de l'Estrie, la Région de référence au Québec en ski alpin compétitif, en terme de :

- Qualité et sécurité de nos courses régionales, provinciales et autres
- Promouvoir Élite en Estrie
- Contribuer aux orientations de SQA

## **5. BUTS/OBJECTIFS**

Afin de réaliser sa mission, l'objectif de la Zone de l'Estrie est de regrouper tous les clubs de ski alpin de la région de l'Estrie afin de :

1. Promouvoir le développement de la compétition en ski alpin dans l'Estrie;
2. En collaboration avec les clubs de ski de la région, des régions avoisinantes et Ski Québec alpin, organiser un calendrier de compétitions pour les différents niveaux de compétiteurs;
3. Voir à la bonne organisation des compétitions au niveau des différents clubs;
4. Offrir, ou rendre accessible, des cliniques de formation pour compétiteurs, officiels, entraîneurs et bénévoles, selon les besoins; et
5. Entraîner les meilleurs éléments de la région Estrie en vue d'une participation active aux compétitions de niveau provincial ainsi qu'aux compétitions de niveau FIS universitaire, national et/ou international.

## 6. **STRUCTURE**

La Zone de ski de l'Estrie est composée des clubs suivants :

<b><u>Appellation</u></b>	<b><u>Nom légal</u></b>	<b><u>Représentant</u></b>
Bromont	Le Club de ski de Bromont Inc.	Président
Orford	Club de ski Mont Orford	Président
Owl's Head	Club de ski Owl's Head inc.	Président
Sutton	Club de ski Sutton	Président
Équipe Élite	Équipe Élite Alpin de l'Estrie	Président

## 7. **STRUCTURE ET GOUVERNANCE**

La structure administrative a été revue en 2015 avec comme but de gagner en efficacité et de s'aligner sur nos trois pôles de performance soit :

- Encadrement des courses régionales
- Promouvoir Élite en Estrie
- Contribuer aux orientations de SQA

De façon générale, dans un but d'efficience, les réunions du Conseil d'administration (CA) et celles de son Comité de direction se tiennent conjointement. La réunion d'automne fait également office d'Assemblée générale annuelle.

L'organigramme en annexe A présente les titulaires des divers rôles au sein du Conseil d'administration et au Comité de direction pour l'exercice 2016-2017.

## 8. **CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)**

### ***8.1 Composition***

Le Conseil d'administration de la Zone de ski de l'Estrie est composé des représentants de chacun des clubs précisés à l'article 6, de son président\*, du trésorier\*, du registraire\* et du secrétaire\*. (\*Fonctions élues)

### ***8.2 Quorum***

Le quorum du Conseil d'administration de la Zone de ski de l'Estrie est respecté lorsque 50 % + 1 des clubs ainsi que le Président de la Zone de ski de l'Estrie sont présents, soit 4 sur 6.

### ***8.3 Droit de vote***

Le droit de vote est accordé à raison d'un (1) vote par club de même qu'un vote au président de la Zone.

Dans le cas d'égalité, le vote du président de la Zone de ski de l'Estrie sera déterminant et à sa discrétion.

## **8.4 Rôle**

Le rôle du Conseil d'administration est notamment d'analyser, d'évaluer, de proposer et de faire approuver les décisions d'ordre stratégiques administratives concernant le fonctionnement de la Zone de ski de l'Estrie, tel que le budget, cotisations et états financiers ainsi que d'entériner le calendrier de courses, les événements provinciaux et règlements alpins proposés par le Comité de direction (CD).

Ces décisions s'effectueront dans un climat amical et directement alignées avec la mission de la Zone de ski de l'Estrie. Cependant, dans le cas où les propositions ne seraient pas acceptées à l'unanimité, le vote pourra être demandé afin d'accepter ou de rejeter la proposition. Dans ce cas, le président procédera au vote.

Il faut noter que dans le cadre de l'approbation des frais de carte en 2016 et 2017, il a été convenu que le fonds de réserve a été fixé à 50 000 \$ et qu'un processus de ristournes aux clubs serait enclenché advenant que le fonds « non affecté » excède 15 000 \$.

## **9. COMITÉ DE DIRECTION (CD)**

### **9.1 Composition**

Le Comité de direction de la Zone de ski de l'Estrie est composé des membres suivants :

- Président Zone
- Trésorier
- Représentant Comité Technique
- Responsable Comité Courses Régionales
- Responsable Comité Stratégie et Grands Événements
- Secrétaire

S'il y a lieu, des membres des divers comités du CD peuvent être appelés à participer au CD à titre d'observateurs.

### **9.2 Rôle**

Le rôle du Comité de direction de la Zone de ski de l'Estrie est d'analyser, d'évaluer, de proposer et de faire approuver des décisions d'ordre opérationnel concernant le fonctionnement de la Zone de ski de l'Estrie par le CA.

### **9.3 Nomination du délégué de la Zone de ski de l'Estrie auprès de Ski Québec Alpin**

Advenant que le président de la Zone ne réponde pas aux critères d'éligibilité de SQA, alors le Président de la Zone de ski de l'Estrie effectue une recommandation au conseil d'administration quant au délégué de la Zone de ski de l'Estrie auprès de Ski Québec Alpin. Le délégué est nommé pour une durée de deux (2) ans.

## **10. COMITÉ TECHNIQUE (CT)**

### ***10.1 Composition***

Le CT de la Zone de ski de l'Estrie est composé de représentants des clubs précisés à l'article 6.

Dans la mesure du possible, ces représentants sont les entraîneurs-chefs des clubs ou leur représentant.

### ***10.2 Quorum***

Le quorum du CT de la Zone de ski de l'Estrie est respecté lorsque la majorité des clubs de la Zone de ski de l'Estrie est atteinte, soit 50 % + 1 club (3 sur 5).

### ***10.3 Droit de vote***

Le droit de vote est de un (1) vote par club. Dans le cas d'égalité, le vote du représentant au CD sera déterminant à sa discrétion.

### ***10.4 Rôle***

Le rôle du CT est d'analyser, d'évaluer, de proposer et de faire approuver des décisions d'ordre technique concernant le fonctionnement de la Zone de ski de l'Estrie dont entre autres, les Règlements Alpins.

Ces décisions s'effectueront dans un climat amical et directement alignées avec la mission de la Zone de ski de l'Estrie. Cependant, dans le cas où les propositions ne sont pas acceptées à l'unanimité, le vote peut être demandé afin d'accepter ou de rejeter la proposition. Dans ce cas, le représentant du CT au CD procèdera au vote.

### ***10.5***

Annuellement, le CT nomme son représentant au CD. Idéalement, cette nomination se fait sur une base rotative par Club.

## **11. COMITÉ COURSES RÉGIONALES**

### ***11.1 Composition***

- Responsable assignation des DT
- Registraire et responsable site Web
- Responsable formation des officiels
- Représentant du CT

## **11.2 Rôle**

- Travailler de concert avec le CT pour l'élaboration du calendrier régional des courses
- Assignment des DT à chaque épreuve
- Coordination de la formation pour DT et de la formation des officiels
- Validation des bases de données SQA pour coureurs/bénévoles et officiels
- Mise à jour des résultats de courses et du site web

## **12. COMITÉ STRATÉGIE ET GRANDS ÉVÉNEMENTS**

### **12.1 Composition**

- Un représentant de chacune des montagnes, idéalement le VP courses de chacune des montagnes ou un représentant avec expérience à titre de directeur d'épreuve (DE).

### **12.2 Rôle**

- Coordonner avec SQA l'attribution des courses FIS aux championnats provinciaux en Estrie
- S'assurer d'une répartition équitable entre les montagnes en fonction des plateaux disponibles
- Offrir support aux montagnes lors de la tenue de grands événements
- Faciliter le processus d'homologation des pistes

## **13. APPROBATION DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS**

Révisés et approuvés par le Conseil d'administration de la Zone de ski de l'Estrie inc. à l'automne de chaque année.

## **14. PROCESSUS DE NOMINATION DES MEMBRES**

### **14.1 Liste des fonctions élues au Conseil d'administration**

Les membres occupant les fonctions suivantes sont élus par les présidents de chacun des clubs précisés à l'article 6 :

- Président
- Trésorier
- Secrétaire
- Registraire

Idéalement, ces membres ont un mandat d'une durée minimale de 2 ans en alternance selon le tableau ci-dessous :

Président	Élection les années paires
Trésorier	Élection les années impaires
Secrétaire	Élection les années paires
Registraire	Élection des années impaires

Pour le poste de président, le candidat a idéalement siégé antérieurement dans un rôle de président de club ou tout autre rôle au sein du CA ou du CD.

La rotation entre chacun des Clubs est souhaitée.

#### **14.2 Processus de nomination des membres à élire (Président/Trésorier/ Secrétaire/Registraire)**

1. Lors de l'Assemblée générale Annuelle (AGA) d'automne, la procédure de nomination suivante est appliquée :
  - Lors de la nomination du Président de la Zone, le droit de vote est accordé uniquement qu'aux présidents des Clubs (pas de vote au président sortant de la Zone).
  - Le Président de la Zone a droit de vote lors de la nomination des autres postes au sein du CA et du CD.
2. Le président de la Zone procède aux élections des membres élus selon l'ordre précisé à l'article 14.1 :
  - a. Le poste est mentionné;
  - b. Les présidents des Clubs ou leur représentant proposent des candidats;
  - c. Le candidat accepte ou rejette sa proposition;
  - d. La procédure est répétée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de candidature présentée;
  - e. S'il y a plus d'un candidat proposé, le vote est demandé; sinon le membre est élu;
  - f. S'il y a égalité dans les votes, un autre vote est demandé tant qu'il n'y a pas majorité; et
  - g. L'élection du président/trésorier/secrétaire est confirmée.

#### **14.3 Liste des fonctions désignées au Comité de direction**

Les membres occupant les fonctions suivantes au Comité de direction sont désignés et/ou entérinés par le président pour un an :

- Responsable du Comité Courses Régionales
- Responsable Comité Stratégie et Grands Événements
- Délégué Estrie - SQA (lorsque le président ne rencontre pas critères requis pour siéger au conseil d'administration de SQA)
- Responsable du Comité Technique

#### **14.4 Processus de nomination au Comité de direction**

Lors d'un CA à l'automne, le président de la Zone de ski de l'Estrie procède à la nomination des fonctions désignées selon l'ordre précisé à l'article 14.3 :

- a. Le poste est mentionné;
- b. Le nouveau président de la Zone de ski de l'Estrie désigne un candidat; et
- c. Le candidat accepte ou rejette sa proposition.

## **15. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLITE EN ESTRIE**

### ***15.1 La vision de l'Élite au sein de la Zone de l'Estrie***

- La Zone de l'Estrie désire que soient regroupés les jeunes skieurs les plus talentueux et démontrant le plus grand potentiel afin de leur offrir le meilleur encadrement et les meilleurs outils disponibles ;
- La Zone de l'Estrie désire rehausser la performance de coureurs de l'Estrie lors des événements provinciaux, nationaux et internationaux ainsi que leur présence sur l'Équipe du Québec ;
- La Zone de l'Estrie désire que l'Estrie profite d'un programme élite complet avec des objectifs à long terme ;
- La Zone de l'Estrie désire attirer, conserver et développer des entraîneurs professionnels de haut calibre ;
- La Zone de l'Estrie souhaite que les coûts soient minimisés afin d'assurer que les coureurs qui offrent un potentiel supérieur aient l'opportunité de développer leur talent.

Pour appuyer cette vision, la Zone de l'Estrie a créé un club distinct soit l'Équipe Élite Alpin de l'Estrie.

### ***15.2 Équipe Élite Alpin de l'Estrie (ÉÉAE)***

#### *15.2.1 La mission de l'Équipe Élite*

La mission de l'Équipe Élite alpin de l'Estrie (ÉÉAE) consiste à regrouper les meilleurs coureurs U16 et U18 de chacun des clubs de ski alpin de la Zone de ski de l'Estrie afin d'assurer le développement de ces coureurs vers l'Équipe du Québec. Le développement de ces coureurs est assuré par une équipe d'entraîneurs compétents et motivés.

L'ÉÉAE favorise le développement d'athlètes élités à tous les niveaux (sportif, scolaire, personnel et autres) dans un environnement sain, par le biais de l'effort, de la persévérance, de la discipline et du respect des autres et de soi-même.

#### *15.2.2 La gouvernance de l'ÉÉAE*

##### **Le Conseil d'administration**

L'encadrement des activités de l'Équipe Élite et le rôle de surveillance de la Zone de l'Estrie s'effectuent par le biais du conseil d'administration de l'Équipe Élite dont le mandat des membres est renouvelé annuellement. Le conseil d'administration se compose comme suit :

- 3 représentants de la Zone
  - Président de la Zone
  - 2 présidents de « montagne » sur une base rotative
- 2 représentants du Comité de direction de l'Équipe Élite
  - Président
  - Vice-président

Le Conseil d'administration veille à :

- Approuver annuellement le budget et les états financiers présentés par le Comité de direction
- Encadrer le processus de sélection des athlètes et des entraîneurs avec l'aide du CT

### Le Comité de direction

La gestion des opérations annuelle est confiée à un comité de direction composé de parents des athlètes qui, de concert avec les entraîneurs de l'Équipe Élite, veillent à :

- Établir le budget annuel avec l'objectif de créer un fonds de réserve
- Veiller au déroulement de la saison
- Sélectionner, embaucher et évaluer des entraîneurs
- Sélectionner des athlètes selon la procédure décrite à la section 15.2.4
- Rechercher des commandites et de la visibilité

Le mandat des membres du Comité de direction est renouvelé annuellement. Le Comité de direction se compose comme suit :

- Président
- Vice-président
- Trésorier
- Secrétaire

### *15.2.3 Composition de l'Équipe Élite*

- L'Équipe comprend deux groupes, soit l'équipe U16 composée des coureurs de 14 et 15 ans et l'équipe FIS composée des coureurs de 16 ans et plus ;
- Un ratio de six athlètes par entraîneur est souhaité ;
- La composition de l'Équipe Élite a une limite de 12 coureurs de niveau U16 (à moins de circonstances exceptionnelles). En ce qui concerne l'Équipe FIS, la même limite est appliquée.

### *15.2.4 Sélection des athlètes*

La sélection des athlètes est établie selon les critères et la procédure détaillée à l'annexe B. La sélection est effectuée par les entraîneurs de l'Équipe Élite de concert avec le Comité technique de la Zone.

### *15.2.5 Sélection des entraîneurs*

La pérennité de l'Équipe Élite repose sur sa capacité à recruter et à retenir quatre (4) entraîneurs de qualité.

La sélection des entraîneurs est effectuée selon des critères préétablis par un comité de sélection composé comme suit :

- Un représentant du CA de la Zone
- Président et Vice-président de l'Équipe Élite
- Un représentant du Comité technique

### *15.2.6 Support financier*

Il est primordial que l'ÉÉAE mette en place des mécanismes lui permettant d'être autosuffisant financièrement afin de palier à tout imprévu pouvant avoir un impact de façon significative sur les frais annuels d'adhésion à l'équipe.

Par exemple, les subventions de SQA visant le support à l'Élite seront attribuées à l'Équipe Élite (exemples : ristournes des commandites SQA et subvention pour entraîneurs de haut niveau).

De façon ponctuelle et selon les circonstances, la Zone de l'Estrie pourra subventionner ou financer l'ÉÉAE dans un contexte d'achat significatif d'immobilisations (exemple : remorques) ou dans un contexte où le nombre d'athlètes est significativement inférieur au ratio normal d'athlètes par entraîneur.

### *15.2.7 Support logistique des Clubs*

Les Clubs feront tout en leur possible pour accueillir l'ÉÉAE et partager leurs facilités d'entraînement afin de collaborer à son bon fonctionnement.

### *15.2.8 Support de l'ÉÉAE aux Clubs*

- a) Les entraîneurs de l'ÉÉAE pourront représenter les équipes U16 des Clubs de la Zone de ski de l'Estrie comme chefs de délégation lors des épreuves provinciales ou nationales. L'accompagnement de ces coureurs par leur entraîneur est toutefois requis. Les entraîneurs de l'ÉÉAE ne pourront pas se substituer aux entraîneurs des Clubs
- b) À l'occasion, l'Équipe Élite peut inviter des coureurs désignés comme la relève à participer à certaines activités comme la participation à des camps à l'étranger hors saison et des entraînements en région en saison. Dans ces circonstances, les Clubs d'appartenance de ces coureurs pourront être appelés à assurer l'encadrement de leurs coureurs.

# ANNEXE A – GOUVERNANCE – ZONE DE L’ESTRIE

## Gouvernance Zone Estrie 2016-2017

### Conseil d'administration

#### 1. Président de la zone

*Membre avec droit de vote*

Dominique Andry

#### 2. Présidents de Clubs

*Membre avec droit de vote*

BROMONT	Maxime Ménard
ÉÉAE	Denis Parrot
ORFORD	David Rioux
OWL'S HEAD	Stéphane Rivard
SUTTON	Nicolas Patard

#### 3. Trésorier / Secrétaire / Registraire

*Membre sans droit de vote*

Trésorier	Dominic Pharand
Secrétaire	Karine Labonté-Monty
Registraire	Annie Charbonneau

**Gouvernance  
Zone Estrie  
2016-2017**

**Comité de direction**

**Représentants des Comités**

*Membre sans droit de vote*

**Comités**

**Comité Technique :** Charles-Alexandre Pelletier

**Comité Technique**

BROMONT	Jean-François Bélanger
ÉEAE	Dave McNeil / Junior Daoust
ORFORD	Chuck Pelletier
OWL'S HEAD	Cedomir Taneckovic
SUTTON	Martin Durocher

**Comité Courses Régionales :** Annie Beaulieu

**Comité Courses Régionales**

Responsable DT	Annie Beaulieu
Responsable Formations	À confirmer
Registraire et Web	Annie Charbonneau
Calendrier des courses	Comité Technique

**Comité Stratégie et Grands Événements :** Michel Bilodeau

**Stratégie et Grands Événements**

SUTTON	Michel Bilodeau
ORFORD	Louis Donahue
OWL'S HEAD	Jean-Philippe Faucher
BROMONT	Christian Grenier

**Délégué Estrie SQA** Jean-Guy Sénécal

## ANNEXE B – CRITÈRES DE SÉLECTION ÉQUIPE ÉLITE ALPIN DE L'ESTRIE

Afin d'être considéré par l'Équipe l'Équipe Élite Alpin de l'Estrée (ÉÉAE), un athlète doit rencontrer au moins un des critères correspondant à son groupe d'âge. La rencontre d'un des critères ne lui assure cependant pas une place au sein de l'ÉÉAE. Ces critères ne serviront qu'à identifier les athlètes qui ont le potentiel de rejoindre l'ÉÉAE.

L'athlète considéré et/ou référé par l'entraîneur-chef de son Club sera ensuite invité à un camp de sélection **obligatoire** d'une durée de deux à trois jours qui aura lieu au mois d'avril.

Dans la mesure du possible, ce camp de sélection aura lieu en Estrie. Par contre, si les conditions de neige dans notre région ne le permettent pas, le camp de sélection sera organisé à l'extérieur de la région.

Des frais de participation devront être assumés par les athlètes invités par l'ÉÉAE. De son côté, l'ÉÉAE s'engage à garder ces frais au minimum.

Au cours de ce camp, les entraîneurs de l'ÉÉAE et un représentant entraîneur-chef d'un club de la Zone de l'Estrée sélectionné par le CT évalueront les athlètes sur les points suivants :

- Habiletés fondamentales en ski
- Descentes chronométrées en GS, SL et habileté
- Aptitudes physiques
- Aptitudes psychologiques
- Potentiel
- Comportement

La sélection finale sera annoncée au plus tard le 1<sup>er</sup> mai.

Les athlètes sélectionnés devront atteindre des standards préétablis de forme physique avant de pouvoir participer aux sessions d'entraînement sur neige.

En plus de rencontrer les standards techniques et physiques, les athlètes sélectionnés devront montrer la motivation nécessaire pour faire partie du programme de l'ÉÉAE tout au long de la saison. Sous la recommandation de l'entraîneur-chef de leur club d'origine, ils pourraient être retirés de la sélection s'ils ne rencontrent plus les standards nécessaires.

## **GUIDE DE SÉLECTION ÉQUIPE U16**

### **Coureurs 13 ans** (qui auront 14 ans la saison prochaine)

- Top 5 au classement annuel cumulatif U14 de la Zone
- Top 15 dans une épreuve du championnat provincial U14
- Médaille d'or dans une course de Zone U14 comptant pour la sélection du championnat provincial
- Athlète recommandé par l'entraîneur-chef de son club

### **Coureurs de 14 ans** (qui auront 15 ans la saison prochaine)

- Top 10 au classement cumulatif de la Zone (U16) ou top 5 parmi les 14 ans
- Médaille d'or dans une course U16 de Zone comptant pour la sélection du championnat provincial
- Top 30 dans une course du championnat provincial U16 ou au cumulatif U16
- Top 10 parmi les coureurs de 14 ans au cumulatif du championnat provincial U16
- Athlète sélectionné pour participer aux championnats U16 CAN-AM
- Athlète recommandé par l'entraîneur-chef de son club

## **CRITÈRES ÉQUIPE FIS**

### **Coureurs de 15 ans** (qui auront 16 ans la saison prochaine)

- Top 3 au classement annuel U16 de la Zone
- Médaille d'or dans une course U16 de Zone comptant pour la sélection du championnat provincial
- Top 15 dans une course du championnat provincial U16 ou au cumulatif
- Top 25 dans une course du championnat national U16 ou au cumulatif
- Athlète recommandé par l'entraîneur-chef de son club

### **Coureurs de 16 ans** (qui auront 17 ans la saison prochaine)

- Moins de 100 points FIS dans une discipline technique
- Classé parmi le premier 50 % au Canada dans une discipline technique parmi les coureurs de son âge
- Athlète recommandé par l'entraîneur-chef de son club

### **Coureurs de 17 ans** (qui auront 18 ans la saison prochaine)

- Moins de 85 points FIS dans une discipline technique
- Premier 25 % au Canada parmi les coureurs de 17 ans dans une discipline technique
- Premier 50 % au Canada parmi les coureurs de 17 ans et moins dans une discipline technique
- Athlète recommandé par l'entraîneur-chef de son club